



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 165-2024

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTE LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-CÔTE-NORD QUE :

Le 18 juin 2024, le conseil de la MRC a adopté le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 165-2024 visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges.*

Ce règlement est entré en vigueur le 26 août 2024 à la suite de son approbation par la ministre des Affaires municipales attestant la conformité de celui-ci aux orientations gouvernementales.

Donné aux Escoumins, le 29 août 2024.

(signé)
Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et
greffière-trésorière

MRC La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchn.qc.ca